

Première demande CNI (majeur)

- n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré demande)
- photo d'identité de moins de 6 mois conforme et aux normes (nous vous conseillons de ramener la planche entière)
- justificatif de domicile de moins d'un an
- un acte de naissance de moins de 3 mois, sauf si :
 - l'état civil de votre commune de naissance est dématérialisé,
 - ou que vous produisez un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans.
- Un justificatif de nationalité française (uniquement si votre nationalité ne ressort pas de votre acte de naissance).
- Un acte de mariage pour l'utilisation d'un nom d'usage